

Une feuille de route pour la forêt

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) prévoit de consacrer 17 millions d'euros à la valorisation des espaces forestiers d'ici à 2030, dont la moitié au renouvellement de la forêt de production.

17,155 millions d'euros. C'est le montant inscrit dans le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) pour la période 2020-2030, bouclé en mai et transmis en juillet à l'Autorité environnementale, qui vient de rendre son avis. L'élaboration de ce document et sa restitution en pleine crise sanitaire sont passées plutôt inaperçues, mais n'en demeurent pas moins stratégiques pour l'avenir d'une filière mal en point.

La commission régionale de la forêt et du bois, coprésidée par le préfet et Didier Robert et intégrant de multiples partenaires (Département, ONF, Parc national, professionnels du bois, défenseurs de l'environnement...), y a planché – c'est le cas de le dire – pendant deux ans.

Qu'en retenir ? Même si la forêt a perdu beaucoup de sa superbe depuis l'époque où les navigateurs britanniques appelaient l'île England's forest (elle a régressé d'environ 60% en trois siècles et demi, avec une stabilisation ces

50 dernières années), les espaces forestiers et les terres boisées couvrent encore quelque 130 000 hectares, soit plus de la moitié du territoire. Avec les enjeux environnementaux, sociaux mais aussi économiques qui vont avec.

Replanter tamarins et cryptomerias

De manière assumée, c'est d'ailleurs exclusivement sur le volet économique que la commission a concentré ses efforts, à travers six objectifs ciblés et dix fiches-actions. Elle estime en effet qu'« il existe déjà d'autres stratégies de référence concernant la biodiversité, le tourisme, etc. », et que « le PRFB s'y conformera sans les redire ni les contredire ».

Au-delà des constats d'usage, il est donc très peu question de lutte contre les espèces invasives ou les insectes comme le psylle,

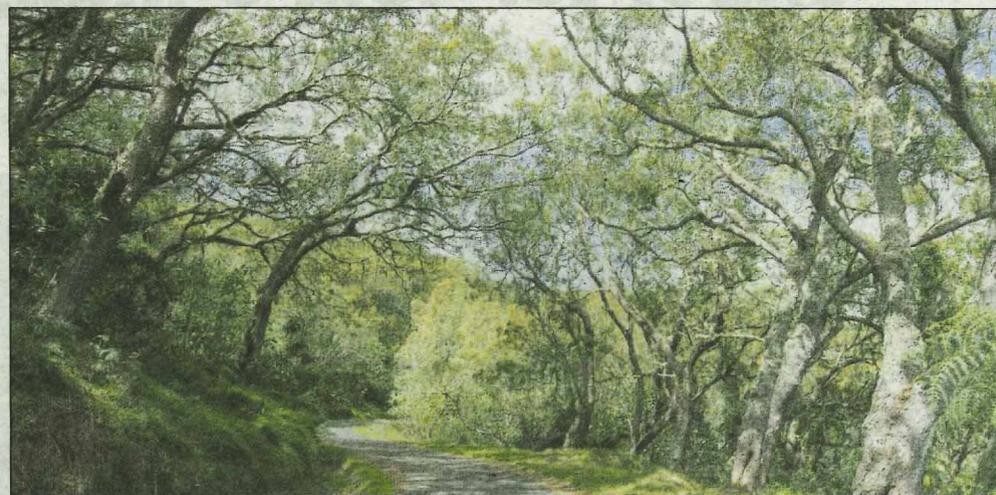
qui ravage les tamarins des Hauts de l'Ouest mais n'est mentionné qu'une seule fois dans les 114 pages du document final.

Le programme 2020-2030 a pour objectif principal de « rattraper les retards dans le renouvellement de la forêt de production ». 8,5 millions d'euros, soit la moitié des fonds prévus, doivent y être consacrés via le programme européen Feader, avec une contrepartie du Département. Le document fixe notamment comme objectif de reboiser en production 71 hectares de zones incendiées en 2010-2011.

Car, souligne la commission, il y a urgence. Pour le tamarin, « excellent bois d'ébénisterie », « on manque totalement, aujourd'hui, dans les zones accessibles, d'arbres de 75 à 120 ans. Le régime de croisière qui permettrait de récolter plus de 1 000 m³ de choix 1 par an ne saurait être atteint qu'entre 2080 et 2090 ». Le programme prévoit de renouveler 15 hectares de tamarin dans les forêts publiques d'ici à 10 ans.

Pour le cryptomeria, « compte tenu de l'absence de plantations au cours des 30 dernières années, la filière connaîtra un inévitable trou de production qui sera très sensible à partir de 2045 pour une trentaine d'années ». Il s'agira donc de renouveler 35 hectares de cryptomeria dans les forêts publiques en dix ans (et 70 hectares en 20 ans).

Deux autres fiches-actions mobilisent des sommes importantes : « soutenir les investissements pour la mobilisation des bois » (c'est-à-dire améliorer le réseau de desserte et le parc d'engins pour accéder aux gisements), à hauteur de 6 millions d'euros ; et « déployer un plan stratégique de



« Le rythme de renouvellement est actuellement inférieur à ce qui est nécessaire pour reconstituer les forêts de production incendiées en 2010 et 2011 », souligne le PRFB. (Photo Emmanuel Grondin)

formation », à hauteur de 1,4 million (900 000 pour les métiers forestiers et 500 000 € pour les métiers du bois).

L'Autorité environnementale, dans son avis rendu mercredi dernier, regrette que le document « ne décline en actions que le volet économique de la filière forêt-bois » : « La gestion durable et multifonctionnelle, la déclinaison des priorités économiques, environnementales et sociales selon les massifs, les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers et l'adaptation au changement climatique ne sont pas traitées, ce qui représente un recul par rapport aux ORF [orientations régionales forestières] », le précèdent document de référence. Une consultation publique doit encore être organisée avant validation finale.

Edouard MARCHAL

Une filière bois « à repenser »

Le programme régional de la forêt et du bois 2020-2030 en fait le triste constat : « La filière locale de la transformation du bois ne va pas bien. Les causes de la crise sont diffuses et multiples ». L'Autorité environnementale rappelle quant à elle que « l'exploitation forestière, essentiellement centrée sur deux espèces (le cryptomeria et le tamarin des Hauts), ne concerne que quelques milliers d'hectares de forêt. Le volume estimé exploitable est d'environ 1 000 m³/an, et, selon l'ONF, couvre seulement 2% des besoins de la filière bois locale ». Et les emplois directs liés au bois ne représentent que 2,5% de la population active.

Comment relancer une filière bois digne de ce nom ? La commission régionale propose de préparer « un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové », avec l'objectif de « garantir des volumes d'approvisionnement réalisables », notamment en associant à l'offre de bois les forêts privées, voire en important des grumes ou du bois semi-brut.

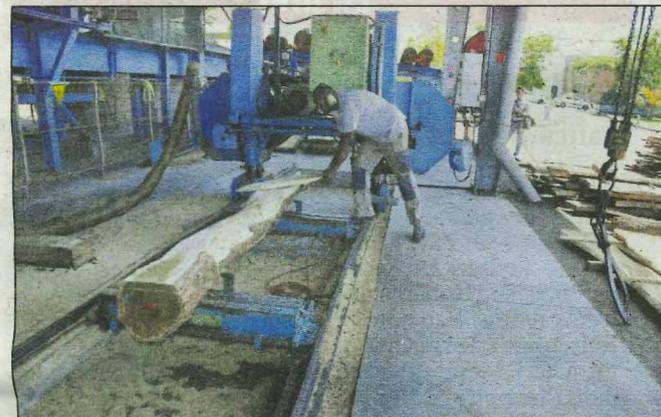
Le PRFB prévoit aussi de mobiliser 500 000 € pour « promouvoir les réalisations et les savoir-faire » de la menuiserie et de l'ébénisterie. Une ambition qui passerait

notamment par la labellisation du tamarin et par l'acquisition d'une machine de marquage CE du cryptomeria ; cette dernière serait intégrée à la chaîne logistique de la scierie Sciages de Bourbon et permettrait de favoriser le bois local dans les clauses de la commande publique.

Enfin, le programme se penche sur les promesses du bois-énergie, en lien avec l'objectif d'atteindre 53% de consommation de charbon en moins en 2023.

« La demande accrue en bois-énergie pour les centrales thermiques est susceptible de stimuler les sylvicultures réunionnaises. C'est ce qu'espèrent propriétaires et gestionnaires en recherche de débouchés pour les rémanents d'exploitation, les bois d'éclaircie, les bois déclassés, les friches d'acacia ou d'autres exotiques, les vieilles plantations délaissées. Encore faut-il que le prix d'achat soit suffisamment attractif pour rémunérer correctement les producteurs et les transformateurs », prévient le rapport, qui préconise de tester et de proposer des modèles de gestion des peuplements d'acacia sur des parcelles pilotes.

E.M.



Le volume local exploitable couvre seulement 2% des besoins de la filière bois. (Photo E.M.)